

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-072-2022-03

PUBLIÉ LE 25 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales

IDF-2022-03-25-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - désignation de Madame Michèle CLAYZAC (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2022-03-25-00002

Arrêté modifiant I arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - désignation de Madame Michèle CLAYZAC



ARRÊTÉ N°

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

> Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Monsieur Éric FORTI, Président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Ile-de-France (CRESS) en date du 11 mars 2022, faisant part de la désignation de Madame Michèle CLAYZAC en remplacement de Madame Sarah GARRIDO au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00 Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Twitter: https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn: https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III - Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable.

Il est constaté la désignation par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Ile-de-France (CRESS) de :

- Madame Michèle CLAYZAC, en remplacement de Madame Sarah GARRIDO.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4: La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 25 mars 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME